



Ministère de l'Intérieur

Allocution de M. Gérard COLLOMB, ministre d'État, ministre de l'Intérieur

à l'occasion du 125^{ème} congrès national des sapeurs-pompiers

Bourg-en-Bresse

Samedi 29 septembre 2018

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Préfet, Directeur Général de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises,

Madame la Vice-présidente du Sénat, Présidente du Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires,

Messieurs les Parlementaires,

Monsieur le Président du Conseil départemental,

Monsieur le Maire de Bourg en Bresse,

Monsieur le Président de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France et de l'œuvre des Pupilles Orphelins, cher Eric FAURE,

Monsieur le Président de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours,

Mesdames et Messieurs les officiers, sous-officiers, caporaux et sapeurs,

Mesdames et Messieurs,

Quel plaisir.

Quel plaisir d'être ici, à Bourg-en-Bresse, pour ce congrès des Sapeurs-Pompiers de France.

Quel plaisir d'arpenter les stands comme je l'ai fait hier, de dialoguer avec vous, sapeurs-pompiers venus des quatre coins de France.

Quel plaisir de mesurer, au fil de ces rencontres ce qu'est le sel de l'engagement, la générosité à l'état pur, l'essence de « l'altruisme » diraient Eric FAURE et Grégory ALLIONE.

Lorsque je me suis exprimé devant vous l'année dernière à Ajaccio, nous sortions tout juste d'une saison de feux de forêt particulièrement intense et éprouvante, nous venions d'affronter un épisode cyclonique sans précédent.

J'avais alors salué l'engagement exemplaire de l'ensemble des sapeurs-pompiers.

Je m'étais aussi félicité du fait que, malgré ces épreuves, il n'y avait pas eu de victime parmi les soldats du feu.

Mesdames et Messieurs, si cette année, la saison des feux de forêt a été particulièrement calme, nous avons hélas eu ces douze derniers mois, à déplorer des drames qui nous ont tous bouleversés.

Etre Ministre de l'Intérieur s'est être sans cesse confronté à des situations de grande tension, c'est devoir faire des arbitrages difficiles.

Mais je vous le dis ici, rien n'est plus difficile à vivre que les moments où on vous annonce qu'un sapeur-pompier est mort en intervention.

Jamais je n'oublierai les noms de ceux à qui j'ai rendu l'hommage solennel de la Nation.

Jamais je n'oublierai le sergent Robert SANDRAZ, sapeur-pompier en Savoie, emporté par une rivière en crue.

Jamais je n'oublierai le Caporal Arnaud DAUCHY et le sergent Jonathan COTTREZ, sapeurs-pompiers dans le Pas de Calais, tués dans un feu d'habitation.

Jamais je n'oublierai le sergent-chef Jonathan LASSUS-DAVID, espoir de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, qui périt dans un feu de parking.

Et puis nous avons tous encore présent dans nos cœurs le souvenir du caporal Geoffroy HENRY, poignardé à Villeneuve Saint Georges alors qu'il était là pour secourir.

Le sacrifice de ces hommes nous rappelle ce que la mission de sapeur-pompier comporte de prise de risques.

Une prise de risques totale, mais une prise de risque généreuse.

Trois des sapeurs-pompiers que je viens de citer sont tombés dans leur engagement de sapeur-pompier volontaire, les deux sapeurs-pompiers de Paris l'avaient été aussi, et d'ailleurs, en dehors de leurs missions à Paris, le restaient dans leurs départements d'origine.

Volontaire !

On s'attarde trop peu sur ce mot, ce beau mot.

Il dit pourtant beaucoup de ce qu'est la réalité des 195 000 personnes qui, dans notre pays, ont choisi, de consacrer leur vie à sauver celle des autres.

Volontaire !

Cela fait référence à un choix libre, sans contrainte, totalement désintéressé.

Je suis, vous le savez, originaire d'une ville – Lyon, qui a vu naître, il y a plus de cent ans le mouvement mutualiste.

Le mutualisme, ce sont des femmes et des hommes qui ont décidé de s'engager, de s'assembler, pour répondre ensemble à des défis communs, mais aussi parce qu'ils avaient un idéal commun : s'associer librement pour se protéger les uns les autres.

Eh bien il y a beaucoup de mutualisme dans l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires.

Et le rôle de l'Etat, ce n'est certainement pas d'étouffer les vocations.

C'est au contraire de tout mettre en œuvre pour les impulser, pour les encourager, pour soutenir toutes celles et ceux qui embrassent cette noble mission.

Sur ce point, vous avez exprimé, **Monsieur le Président FAURE**, l'inquiétude légitime de la grande famille des sapeurs-pompiers suite à l'arrêt rendu en février dernier par la *Cour de Justice de l'Union Européenne*, qui, sur la base d'une directive datant de 2003, assimile l'activité d'un sapeur-pompier volontaire belge à celle d'un travailleur à temps partiel.

Soyons-clairs : si une telle philosophie devait être appliquée en France, c'est notre modèle de sécurité civile dans son ensemble qui serait remis en cause.

Et cela, le Gouvernement ne peut l'accepter ; cela, je ne peux l'accepter.

Je pense que la France doit prendre une initiative pour faire valoir auprès de la commission la spécificité de son modèle, et la nécessité qu'il soit préservé.

Oui, la loi européenne doit prendre en compte les grandes mutations d'un monde qui a beaucoup changé.

Cher Eric FAURE, cher Grégory ALLIONE,

Vous me l'avez dit – et je pense que vous avez raison, la situation d'aujourd'hui est profondément différente de celle d'hier.

Quand la directive de 2003 a été conçue, le réchauffement climatique, les épisodes extrêmes qu'il entraîne et la mobilisation accrue des services de secours que cela implique, ne se manifestaient pas avec la même acuité.

Quand la directive a été conçue, on n'imaginait pas, que des pays comme la Suède devraient faire face à des épisodes intenses de feux de forêt – et on a vu hélas les limites d'un modèle qui ne serait fondé que sur le tout professionnel.

Il est donc urgent d'œuvrer pour faire changer cette directive.

Depuis que je suis Ministre, nous avons réussi à porter des changements profonds en matière d'asile et d'immigration, avec la réécriture de la directive retour, en matière de terrorisme avec le retrait des contenus radicaux sur Internet.

Nous pouvons, nous devons donc, de la même façon, être capables de défendre notre modèle en matière de sécurité civile !

C'est une question d'efficacité : lorsqu'on doit faire face à des incendies qui progressent très rapidement, il faut être en mesure de mobiliser toutes les ressources et toutes les volontés.

C'est aussi une question de valeurs : je suis de ceux qui pensent qu'il ne faut jamais brider ceux qui, par leur engagement, portent haut les principes de la République.

Mesdames et Messieurs, il nous faut donc – à moyen-long terme - assurer la pérennité du statut de sapeur-pompier volontaire, et je suis pleinement mobilisé sur le sujet.

Il nous faut aussi – et cela relève du devoir, au vu des risques que vous prenez, au vu de l'engagement qui est le vôtre, tout mettre en œuvre pour améliorer, à court terme, votre quotidien.

● Le Président FAURE a évoqué un enjeu majeur, celui de la sécurité des sapeurs-pompiers en intervention.

Lors du congrès d'Ajaccio, j'avais pris des engagements forts.

Ils sont aujourd'hui en passe d'être tenus.

. Il y a un an, vous m'aviez alerté sur les risques sanitaires découlant de l'exposition des sapeurs-pompiers à des fumées potentiellement toxiques.

Comme je vous l'avais promis, j'ai saisi ma collègue Ministre des Solidarités et de la Santé pour qu'une étude épidémiologique approfondie soit menée sur le sujet – elle est actuellement en cours.

Mais sans attendre, j'ai souhaité que nous prenions des mesures concrètes.

Un guide de doctrine opérationnel répertoriant les bonnes pratiques a ainsi été élaboré et diffusé dans tous les SDIS. Et je demande à tous les directeurs de le mettre en application.

Au début de la saison des feux de forêt, avec le concours des formations militaires de la sécurité civile, une campagne de test de cagoules nouvelle génération a par ailleurs été conduite. Elle sera reconduite en 2019.

Plus globalement, nous avons – et je veux saluer l'implication de votre Fédération sur ce point – élaboré ensemble un plan d'action santé, sécurité et qualité de vie en service (SSQVS), qui vise à mettre toutes ces questions au cœur de l'organisation des SDIS. Parce que les situations de grande détresse auxquelles sont confrontés les sapeurs-pompiers peuvent les affecter profondément, une attention particulière est désormais portée à la question des risques psycho-sociaux. Parce que trop de sapeurs-pompiers se tuent, se blessent, en partant en intervention, l'accent est également mis sur la prévention du risque routier.

Enfin, votre sécurité, c'est bien sûr la protection contre les agressions dont trop souvent, les sapeurs-pompiers sont victimes.

Cela passe par la présence de policiers et de gendarmes à vos côtés à chaque fois que la situation est de toute évidence risquée. Encore faut-il pour cela qu'une évaluation de la dangerosité des interventions soit menée – nous y travaillons dans le cadre de la réforme des systèmes d'appel d'urgence, j'y reviendrai.

Cela passe également par l'équipement des sapeurs-pompiers en caméras-mobile. Et vous savez que le Gouvernement a soutenu l'initiative parlementaire ouvrant cette possibilité. Mes services travaillent à la

rédaction des décrets d'application et un certain nombre de SDIS se sont déjà portés volontaires pour l'expérimentation.

- Améliorer votre quotidien, c'est agir pour votre sécurité. C'est aussi prendre en compte ce qui est le grand changement qui marque vos missions ces 20 dernières années : je veux parler de la croissance exponentielle des secours d'urgence aux personnes.

Le Président FAURE a utilisé des chiffres très parlants que je veux reprendre ici à mon compte : là où le secours aux personnes représentait en 1990, moins d'un tiers de l'activité des sapeurs-pompiers, soit 720 000 interventions, il correspond aujourd'hui 84% de votre activité, soit 3,8 millions d'interventions. Une multiplication par 5 !

Et la tendance s'accélère, puisqu'en 2018, on observe une évolution de +10% dans certains départements.

On connaît les causes d'une telle croissance : le vieillissement de la population, l'effritement des systèmes de solidarité traditionnelle, le phénomène de désertification médicale et finalement le recul du service public de santé – et vous avez vu que le récent Plan santé présenté par le Président de la République vise à y remédier.

Chacun mesure qu'un tel mouvement n'est pas viable. Que s'il venait à se poursuivre, c'est tout le système qui, alors, pourrait s'effondrer.

Je ne suis pas de ceux qui mettent « la poussière sous le tapis », qui laissent se dégrader une situation déjà critique en reportant *sine die* des décisions urgentes et nécessaires.

Aussi ai-je pris le sujet à bras le corps.

Il y a d'abord l'enjeu des numéros d'appel, essentiel parce que c'est à partir de là que se fait la répartition entre les différents services.

Comme vous le savez, le Président de la République a fixé l'objectif d'aboutir à un numéro d'appel unique : le 112.

Pour y parvenir, nous avons, comme vous le savez, missionné avec ma collègue Agnès BUZYN, l'Inspection générale de l'administration et l'Inspection générale des affaires sociales, pour formuler des propositions sur le sujet.

J'examinerai les conclusions du rapport. Et conformément à ce qu'a dit le Président de la République, nous trancherons un débat toujours posé, jamais arbitré.

Pour ma part, je crois que s'il y a bien sûr des défis technologiques à relever, notamment sur l'interopérabilité entre les différents systèmes – et c'est l'objet du programme NEXSIS, il convient d'abord de s'appuyer sur ce qui marche.

Je sais qu'il en existe dans plusieurs départements des plateformes communes 15-18 qui fonctionnent très bien.

Partons de ces expérimentations, étendons-les !

Je crois en la proximité, en l'initiative des territoires, en une France à la carte, pas dans une superposition de structures qui, pensée depuis Paris, seraient inévitablement technocratiques.

Il y a le chantier du numéro d'appel. Et puis il y a l'action concrète sur le terrain.

Parce que j'ai pleinement conscience de l'urgence, j'ai échangé sur le sujet avec la Ministre de la Santé la semaine dernière.

Sans préjuger de futures réformes structurelles et du déploiement, sur le quinquennat, du plan santé, nous avons décidé ensemble de cinq mesures immédiates.

1- Un : la généralisation des coordinateurs ambulanciers au sein du SAMU parce que là où le système a été expérimenté, les progrès notables.

2- Deux : la mobilisation des Agences régionales de Santé pour réduire le temps d'attente des sapeurs-pompiers dans les services d'accueil des urgences.

3- Trois : l'instauration d'organes de concertation obligatoires entre Agences Régionales de Santé, SDIS et SAMU au niveau départemental.

4- Quatre : l'information systématique des SDIS sur les réflexions en cours concernant l'évolution de la stratégie médicale et la de cartographie hospitalière.

5- Cinq : dès la remise du rapport IGA/IGAS que j'évoquais, la réécriture du référentiel SUAP/SAMU, avec l'objectif d'organiser mieux les conditions d'intervention des sapeurs-pompiers dans le cadre des carences ambulancières.

Comme je l'ai déjà dit : il ne doit pas être besoin, la plupart du temps, de mobiliser un Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes, un équipage de trois hommes. Nous devons travailler à un assouplissement des règles en la matière.

Par ailleurs, je souhaite que nous réfléchissions aussi aux conditions dans lesquelles des interventions non urgentes pourraient être sinon reportées, au moins mieux planifiées.

Monsieur le Président FAURE, vous avez évoqué d'autres pistes, et je peux vous assurer que nous avons des discussions poussées avec le Ministères des Solidarités et de la Santé sur chacune d'entre-elles.

Le sujet du secours d'urgence est trop important pour en rester au statut-quo.

C'est dans des échanges constructifs et apaisés avec tous les partenaires que nous avancerons. Et mes anciennes fonctions à la tête d'un grand CHU me font dire que nous avons la possibilité d'ouvrir un dialogue positif avec un certain nombre d'urgentistes.

Vous me trouverez donc toujours à vos côtés, parce que – j'en ai conscience - cela est important pour vous, parce que je sais combien, pour les Français, le service public des secours d'urgence est un bien précieux.

Mesdames et Messieurs,

On peut évidemment penser que, sur toutes ces questions, nous pourrions aller plus loin, plus vite.

Et moi-même, je suis un impatient, qui aimerait voir nos structures changer plus rapidement, qui s'agace toujours des conservatismes.

Mais comment ne pas voir le chemin que nous avons parcouru depuis votre dernier congrès ?

Oui, l'année qui vient de s'écouler a été profondément utile.

Et je souhaite que les mois qui viennent le soient tout autant.

Car, au-delà des thématiques sensibles que je viens d'évoquer, nous avons bien des chantiers à mener à bien.

● Le premier de ces chantiers, c'est la mobilisation pour le volontariat.

Je le dis toujours avec la force de la conviction : le volontariat est le socle de notre modèle de sécurité civile, le pilier sans lequel tout s'effondre.

C'est pourquoi, je l'ai évoqué, il est nécessaire de sécuriser le cadre juridique de l'engagement de sapeur-pompier volontaire.

C'est pourquoi aussi, il nous faut continuer à susciter les vocations, à faire en sorte que le vivier dont disposent les directeurs de SDIS – à ce jour 195 000 sapeurs-pompiers volontaires – puisse continuer à se renouveler, et même à se développer.

Pour relever ce défi j'ai, comme je m'y étais engagé à Ajaccio, nommé une mission que j'ai souhaitée composée d'une grande diversité de profils.

Et je veux saluer Mme Catherine TROENDLE, sénatrice du Haut-Rhin, Vice-Présidente du Sénat et Présidente du Conseil National des Sapeurs-Pompiers Volontaires ; M. Fabien MATRAS, député du Var, qui fut sapeur-pompier volontaire, M. Olivier RICHEFOU, Président du conseil départemental de Mayenne et Président de la Conférence Nationale des Services d'Incendie et de Secours, M. Pierre BRAJEUX, vice-président du MEDEF, qui a apporté son expertise économique, et bien sûr, M. Éric FAURE.

Je veux, **Madame, Messieurs**, vous remercier.

Car le rapport que vous m'avez remis le 23 mai dernier est d'une grande qualité.

Pour la première fois depuis longtemps, les auteurs ont cherché à sortir des « prêts à penser », à développer une approche très pragmatique et sans tabou, à s'inscrire dans notre temps avec des modes de vie, des manières de s'engager, qui ont beaucoup évolué.

C'est pourquoi le plan d'action que nous lançons aujourd'hui, s'inscrit dans la droite ligne des 43 propositions que vous avez formulées. Nous en avons retenu 37 et la moitié seront mises en application dès la mi-2019.

. Premier axe d'action : susciter toujours plus de vocations.

En ce domaine, il convient d'abord de s'appuyer sur ce qui marche. Je pense bien sûr aux *Jeunes Sapeurs Pompiers* – et je suis évidemment favorable à ce que soit rendu plus simple, pour ceux d'entre-eux qui le souhaitent, de s'engager comme sapeurs-pompiers volontaires. Je pense au rôle joué par les unions départementales pour recruter dans nos communes, dans nos villages.

Mais il faut dans le même temps innover. En s'appuyant sur le réseau des anciens sapeurs-pompiers – et dans cette perspective, l'idée de créer une réserve des sapeurs-pompiers me semble bonne. Mais aussi en allant chercher aussi, de nouveaux volontaires.

Je pense aux jeunes issus des quartiers de nos villes, des banlieues, où il existe des potentialités qu'il nous faut valoriser, des énergies qu'il nous faut encadrer – et nous travaillons d'ores et déjà avec le Commissariat général à l'égalité des territoires pour mener une action ciblée dans ces territoires.

Je pense aux femmes. A ce jour, elles ne représentent que 16% des sapeurs-pompiers volontaires. Non pas, parce qu'il y aurait chez elle un déficit de volonté. Mais parce que, bien souvent, l'engagement est difficilement compatible avec les contraintes familiales.

. C'est pourquoi – et c'est là, notre second axe d'action – il faut aussi repenser les conditions-mêmes de l'engagement.

Comme le recommandent les auteurs du rapport, le Gouvernement est décidé à rompre avec le postulat que tous les sapeurs-pompiers volontaires doivent être prêts et physiquement aptes à assurer l'ensemble des missions dévolues aux SDIS.

Nous avons évidemment besoin de sapeurs-pompiers entraînés, affûtés, capables de tenir les lances, de supporter des tenues et équipements lourds, de monter à l'échelle dans des conditions extrêmes.

Mais à l'heure où 84% des interventions correspondent à du secours aux personnes, nous avons aussi besoin d'amener à nous des personnes dont l'engagement plus resserré, mais tout autant utile.

C'est pourquoi nous sommes décidés à mener à bien cette révolution copernicienne qui permettra de se limiter à certaines missions, notamment le secours à personnes.

Comme nous sommes décidés à simplifier les procédures de recrutement parce qu'il est inconcevable que ceux qui veulent s'engager soient découragés par des lourdeurs administratives ayant parfois raison de leur volonté.

. Enfin – et c'est là notre troisième axe – tout sera mis en œuvre pour fidéliser l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires.

Rendre aux sapeurs-pompiers un peu de ce qu'ils donnent à notre société, à notre Nation : telle est la philosophie qui nous guide.

C'est pourquoi, conformément à l'engagement pris par le Président de la République, j'ai personnellement sensibilisé le Haut-Commissaire Jean-Paul DELEVOYE, pour qu'une bonification liée à l'engagement comme sapeur-pompier volontaire soit prévue dans le système par points qui accouchera de la grande réforme de retraites.

Notre plan d'action prévoit également d'améliorer la protection des sapeurs-pompiers en matière de maladie, d'accident du travail.

Par ailleurs, grâce à la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel et à un dialogue soutenu avec les employeurs, il est enfin possible que les heures acquises dans le cadre du Compte Professionnel de Formation soient utilisées pour des formations liées à la sécurité civile.

● **Mesdames et Messieurs**, le second grand chantier que nous avons à relever et qui s'étalera, lui aussi, sur toute la durée du quinquennat, c'est celui des gestes qui sauvent.

Le Président FAURE l'a rappelé : la France accuse un important retard.

Il y a la réalité des chiffres : moins d'un tiers de la population est formée contre plus de 80% en Allemagne, plus de 65% au Danemark.

Mais derrière ces chiffres, ce sont des milliers de vies brisées, des femmes qui ont perdu un époux, des enfants qui ont perdu un parent, là où la maîtrise de quelques gestes simples aurait pu permettre de les sauver.

C'est parce qu'il a une haute conscience de cette situation que le Président de la République a fixé cet objectif fort qu'en 2022, 80% de la population soit formée aux gestes de premiers secours.

Cette volonté est ambitieuse, certains la jugent inatteignable.

Mais grâce à votre mobilisation, grâce à celle des associations agréées de sécurité civile, je suis convaincu que nous pouvons relever le challenge.

Il incombe aussi à l'Etat de prendre ses responsabilités.

En mobilisant l'éducation nationale : à ce jour 70% des élèves sortant de 3^{ème} sont formés au PSC1 (7 heures de modules), 100% le seront d'ici la fin du quinquennat.

En faisant en sorte que les ministères, les collectivités locales, organisent la formation de tous leurs agents – une circulaire en ce sens sera diffusée dès la semaine prochaine.

Nous travaillons par ailleurs avec les organisations patronales pour que les entreprises s'engagent - et elles sont pour beaucoup prêtes à le faire.

Et puis, il y a le service national universel qui sera, pour tous les jeunes Français, un temps d'apprentissage des valeurs républicaines, un lieu où ils apprendront ce qui signifie « faire nation », mais qui doit être aussi un moment où, pour celles et ceux qui ne l'auraient pas fait, on apprend ces gestes, un moment aussi, où les sapeurs-pompiers pourront sensibiliser à la noblesse de l'engagement comme volontaire.

Mesdames et Messieurs,

Je pourrais évoquer encore bien de sujets : je pense à l'action que je mène auprès de nos partenaires européens pour créer une force européenne de protection civile, je pense aux concours financiers aux collectivités locales, à nouveau stabilisés cette année, ce qui constitue une bonne nouvelle pour les SDIS.

Tout ce que nous mettons en œuvre a un seul objectif : faire en sorte de retrouver l'ambition première d'un modèle de sécurité civile qui, cher Eric Faure, a pu un peu se dégrader au cours des dernières décennies.

La France est un pays extraordinaire où la confiance en nos sapeurs-pompiers et – vous le savez – atteint un niveau exceptionnel.

Parce que, vous êtes, l'incarnation de ce que la République porte en elle de plus beau : la générosité, l'altruisme, cette fraternité sans laquelle le triptyque de notre devise nationale perdrait de son sel.

Alors oui, soyez-en assurés, je mettrai toujours toute mon énergie pour vous défendre, pour que la France continue à être ce pays qui célèbre ces héros du quotidien que sont les sapeurs-pompiers.

Monsieur le Président FAURE, après 7 années à la tête de cette belle fédération, vous laissez à tous les sapeurs-pompiers un riche héritage, et au nom du Président de la République, je tiens solennellement à vous en remercier.

Avec votre successeur, nous tâcherons d'en être dignes.

Oui, nous mettrons tout en œuvre pour que vivent les sapeurs-pompiers !

Parce que c'est la condition pour que vive la République !

Et pour que vive la France !

Service de presse de Gérard COLLOMB, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur

01 49 27 38 53 - sec1.pressecab@interieur.gouv.fr